



Ma petite fille ne veut pas aller chez son père

Par **nitram24**, le **17/07/2013 à 15:01**

bonjour

ma petite fille de bientôt 13 ans ne veut pas aller chez son père pour les vacances alors que par jugement il a droit à moitié moitié. Que peut t'on faire en urgence (faire une main courante au commissariat ?), on avait envoyé une lettre comme on nous l'avais conseillé au JAF mais celui-ci a répondu qu'un enfant ne pouvait pas intervenir personnellement auprès d'un juge. Ca va être catastrophique pour elle si elle y va et que risque ma fille si elle refuse de lui donner. Et ou peut 'on s'adresser pour avoir un avocat gratuit pour ma petite fille comme cela est possible. Merci pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **17/07/2013 à 19:50**

Bonjour, le dernier jugement doit être respecté sinon votre fille risque une plainte pour non présentation d'enfant. Pour revoir le droit de visite, il faut que la maman saisisse le jaf et demande que la petite soit auditionnée. Un avocat sera désignée pour la petite mais il faudra qu'elle motive les raisons de son refus. Le jaf peut être saisi avec ou sans avocat par sa mère. Vous pouvez demander un référé pour accélérer la procédure mais il faut en général un cas d'urgence, cordialement